



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/CONF.191/INF.1
23 janvier 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Troisième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés
Bruxelles (Belgique)
14-20 mai 2001

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES PARTICIPANTS

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. Dates et lieu de la Conférence.....	3
2. Participation à la Conférence	3
3. Visas et immunités	4
4. Santé.....	4
5. Climat et vêtements.....	4
6. Voltage	4
7. Effets personnels et autres articles	4
8. Monnaie.....	4
9. Hébergement	5
10. Arrivée en Belgique	5
11. Transports locaux	5
12. Parcs de stationnement.....	5
13. Lieu de la Conférence	6
14. Autres lieux de réunion	6
15. Enregistrement et accréditation.....	6
16. Bureaux du Protocole de l'ONU, du Ministère belge des affaires étrangères et de la Commission européenne.....	7
17. Comité d'organisation	8
18. Poste, téléphone, télégraphe, télex et télécopie.....	8
19. Médias et presse	8
20. Affectation des sièges	9
21. Demandes de réunions	9
22. Interprétation.....	9
23. Admission aux séances officielles	9
24. Documentation	10
25. Distribution des déclarations faites au cours du débat général	10
26. Premiers soins et service médical	10
27. Objets trouvés.....	10
28. Services de voyages	10
29. Programme de la Conférence	10
30. Information complémentaire.....	11
i) Annexe A	12
ii) Annexe B.....	13
iii) Annexe C.....	14

1. DATES ET LIEU DE LA CONFÉRENCE

La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA) se tiendra du 14 au 20 mai 2001 dans les locaux du Parlement européen, rue Wiertz, 60, B-1047 Bruxelles (Belgique), téléphone (+32-2) 284-21-11.

La Conférence sera précédée, le 13 mai 2001, d'une réunion d'information consacrée aux questions d'organisation, qui se tiendra au Centre Borschette, situé à l'adresse suivante :

Centre de Conférences "Albert Borschette"
Rue Froissart, 36
B-1040 Bruxelles (Belgique)
Téléphone : (+32-2) 295-87-60
Télécopie : (+32-2) 299-56-90.

Les deux bâtiments sont situés à proximité du rond-point Schuman.

2. PARTICIPATION À LA CONFÉRENCE

Conformément à son règlement intérieur, la Conférence sera ouverte :

- a) Aux représentants des États Membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED);
- b) Aux représentants des institutions de l'Union européenne, hôte de la Conférence;
- c) Aux représentants d'organisations qui ont reçu de l'Assemblée générale une invitation permanente à participer, en qualité d'observateurs, aux sessions et aux travaux de toutes les conférences internationales convoquées sous ses auspices;
- d) Aux représentants des institutions spécialisées et des institutions apparentées;
- e) Aux représentants des organismes intergouvernementaux dotés du statut consultatif auprès de l'ONU et de la CNUCED;
- f) Aux représentants des organismes des Nations Unies intéressés;
- g) Aux représentants des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social de la CNUCED;
- h) Aux représentants d'autres organismes intergouvernementaux invités spécialement par le Secrétaire général de la Conférence;
- i) Aux représentants d'organisations non gouvernementales agréées et invitées par le Comité préparatoire à assister à la Conférence;
- j) Aux autres personnes invitées par le Secrétaire général de la Conférence.

3. VISAS ET IMMUNITÉS

Un visa peut être exigé pour l'entrée en Belgique. Les intéressés sont invités à s'informer des prescriptions en vigueur auprès des missions diplomatiques ou consulaires belges établies dans leur pays. Les ressortissants des pays où la Belgique n'est pas représentée peuvent prendre contact avec les missions d'autres États membres de l'Union européenne. Si un visa est nécessaire, il est vivement recommandé de présenter sa demande au moins six semaines avant le départ pour Bruxelles. Tous les visas pour les participants dûment invités par le Secrétaire général de la Conférence seront délivrés gratuitement.

Les autorités belges feront tout leur possible afin de faciliter les formalités pour tous les participants.

4. SANTÉ

Aucune précaution sanitaire particulière ne s'impose.

5. CLIMAT ET VÊTEMENTS

Le temps à Bruxelles est normalement doux en mai, avec des averses occasionnelles. Des vêtements de demi-saison devraient donc être suffisants.

6. VOLTAGE

Le courant à Bruxelles est généralement de 220 volts (50 cycles). Plusieurs types de prises et de fiches sont utilisés. Il est recommandé aux voyageurs possédant un ordinateur, un rasoir, un magnétophone ou d'autres appareils électriques de se munir d'adaptateurs.

7. EFFETS PERSONNELS ET AUTRES ARTICLES

Les participants peuvent importer leurs effets personnels sans payer de droits de douane.

On trouvera de plus amples renseignements sur les formalités douanières d'importation et d'exportation de certains biens (tabac et alcools, par exemple) sur le site Web du Ministère belge des finances, à l'adresse suivante : www.minfin.fgov.be.

8. MONNAIE

L'unité monétaire de la Belgique est le franc belge, divisé en 100 centimes. Il existe des billets de 100, 200, 500, 1 000, 2 000 et 10 000 francs, et des pièces de 1, 5, 20 et 50 centimes. Un euro équivaut à 40,3399 francs belges.

Les chèques de voyage, cartes de crédit et billets libellés dans les principales monnaies étrangères sont acceptés. On trouvera des services bancaires dans le bâtiment du Parlement européen où se tiendra la Conférence.

9. HÉBERGEMENT

Il y a à Bruxelles toute une gamme d'hôtels de différentes catégories, et bon nombre d'ambassades accréditées auprès de l'Union européenne et du Gouvernement belge ont conclu des accords avec certains d'entre eux.

Un nombre limité de chambres est mis à la disposition des participants aux prix indiqués en francs belges et en euros dans le formulaire de réservation ci-joint (annexe A).

Il est recommandé aux participants de réserver leur chambre d'hôtel dès que possible et en tout cas avant le 10 avril 2001. Un plan de Bruxelles est joint au présent document (annexe B).

10. ARRIVÉE EN BELGIQUE

Pour faciliter l'arrivée et le départ des délégations, un bureau de réception et d'information sera installé à l'aéroport national de Bruxelles. Des services spéciaux seront prévus pour les hautes personnalités. Les dates d'arrivée et numéros de vol des chefs d'État ou de gouvernement et des chefs de délégation doivent être communiqués directement au bureau du Protocole (voir la section 16).

Une liaison ferroviaire est assurée entre l'aéroport de Bruxelles et la gare de Midi-Zuid au centre de la ville, à raison d'un départ toutes les 20 minutes. De la gare, les participants peuvent utiliser les transports en commun (bus), rapides et gratuits, pour se rendre à leur hôtel, au Parlement européen ou à la bibliothèque Solvay.

11. TRANSPORTS LOCAUX

Tous les participants à la Conférence pourront utiliser le réseau de transports publics (métros, bus et tramways) de la ville de Bruxelles. Des lignes de bus spéciales relieront les quartiers où se trouvent les hôtels mentionnés dans l'annexe A au lieu de la Conférence. À leur arrivée à l'aéroport, les participants recevront des informations sur le réseau de transports publics de Bruxelles et des environs. Ils pourront aussi prendre des taxis dont le prix est raisonnable, et louer à leurs propres frais des voitures particulières avec ou sans chauffeur, des minibus et des autocars.

12. PARCS DE STATIONNEMENT

Un nombre limité de places de stationnement sera réservé aux délégations dans l'enceinte du Parlement européen. Des vignettes de parking spéciales doivent être demandées à la Division de la sécurité du Parlement européen dont voici l'adresse :

Parlement européen – Division de la sécurité
Rue Wiertz, 60
1047 Bruxelles (Belgique)
Téléphone : (+32-2) 284-32-00
Télécopie : (+32-2) 284-49-96.

13. LIEU DE LA CONFÉRENCE

La Conférence se tiendra pour l'essentiel au Parlement européen, qui comprend une salle principale (l'Hémicycle), plusieurs autres salles de conférence pour les débats généraux et les réunions parallèles, quelques salles de taille moyenne pour les groupes régionaux et des petites salles pour les réunions informelles. Il y aura également une salle entièrement équipée pour les conférences de presse, une zone d'exposition et un cybercafé. Le secrétariat de la Conférence sera installé dans les locaux du Parlement européen.

14. AUTRES LIEUX DE RÉUNION

Le Forum plénier des ONG se tiendra dans le bâtiment Charlemagne de la Commission européenne, du 10 au 12 mai 2001 :

Commission européenne – Bâtiment Charlemagne
Rue de la Loi, 170
B-1049 Bruxelles (Belgique)
Téléphone : (+32-2) 298-93-22
Télécopie : (+32-2) 298-93-26.

Pendant la Conférence, du 14 au 20 mai 2001, le Forum des ONG se tiendra à l'adresse suivante :

La Maison de l'Europe - Bibliothèque Solvay
Rue Belliard, 137 (Parc Léopold)
1040 Bruxelles (Belgique)
Téléphone : (+32-2) 738-75-96
Télécopie : (+32-2) 736-29-85.

On pourra obtenir davantage de précisions sur le Forum des ONG et les questions relatives aux organisations non gouvernementales auprès de Mme Daphné Davies (téléphone : (+32-2) 743-87-81, télécopie : (+32-2) 732-19-34, adresse électronique : forum@clong.be.) ou auprès de Mme Gloria V. Koch, Service des relations avec la société civile de la CNUCED (adresse électronique : gloria-veronica.koch@unctad.org, téléphone (+41-22) 907-56-90, télécopie : (+41-22) 917-01-22).

15. ENREGISTREMENT ET ACCRÉDITATION (accès au lieu de la Conférence)

Aux fins de l'inscription préalable, de l'accréditation et de la délivrance des plaquettes d'identité, les participants sont priés d'envoyer sans tarder leurs pouvoirs par écrit, en utilisant le formulaire de l'annexe C, à l'adresse ci-après (jusqu'au 6 mai 2001) :

Troisième Conférence sur les PMA - Pouvoirs
CNUCED (à l'attention de Mme Al-Rahal)
Palais des Nations (bureau E-8103)
1211 Genève 10 (Suisse)
Télécopie : (+41-22) 907-00-56.

Il serait souhaitable que les pouvoirs soient communiqués avant le 27 avril 2001.

À compter du **7 mai 2001**, toutes les communications relatives à l'inscription et à l'accréditation devront être adressées à l'adresse suivante :

Enregistrement et accréditation (troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA)
Parlement européen
B-1040 Bruxelles (Belgique)
Télécopie : (+32-2) 284-69-24.

L'inscription sur place au Parlement européen aura lieu tous les jours à partir du 10 mai 2001, de 9 heures à 18 h 30. Pour s'acquitter de cette formalité et obtenir une plaquette d'identité avec photographie, tous les participants devront se présenter au comptoir d'inscription munis de leur passeport et de leurs pouvoirs.

16. BUREAUX DU PROTOCOLE DE L'ONU, DU MINISTÈRE BELGE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Les dates d'arrivée et de départ et les numéros de vol des chefs d'État ou de gouvernement et des chefs de délégations doivent être communiqués directement et dès que possible : i) au Service du Protocole du Ministère belge des affaires étrangères, ii) au bureau du Protocole de la Commission européenne et iii) à l'ONU :

1. Protocole (troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA)
Ministère des affaires étrangères
Place du Petit Sablon, 8
1000 Bruxelles (Belgique)
Téléphone : (+32-2) 501-46-18
Télécopie : (+32-2) 511-20-01 À l'attention de M. Daniel Leroy
2. Commission européenne (Protocole, troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA)
Avenue d'Auderghem, 45 - Bâtiment Breydel
1040 Bruxelles (Belgique)
Téléphone : (+32-2) 295-23-24
Télécopie : (+32-2) 295-59-57 À l'attention de Mme Sabine Goddeeris
3. Protocole, ONU (troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA)
Palais des Nations
Genève (Suisse)
Téléphone : (+41-22) 907-57-27
Télécopie : (+41-22) 907-00-56.

À compter du **11 mai 2001**, les communications doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Protocole, ONU (troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA)
Parlement européen
Rue Wiertz, 60
B-1047 Bruxelles (Belgique)
Télécopie : (+32-2) 284-90-08.

17. COMITÉ D'ORGANISATION

La Commission européenne, le Parlement européen et le Gouvernement belge ont constitué, pour la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, un comité chargé de prendre, en consultation avec le Secrétaire général de la Conférence, toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de celle-ci.

18. POSTE, TÉLÉPHONE, TÉLÉGRAPHE, TÉLEX ET TÉLÉCOPIE

Un bureau offrant des services postaux, téléphoniques et télégraphiques, ainsi que des services de télex et de télécopie, sera à la disposition des participants au Parlement européen. Il y aura également sur place un nombre suffisant de cabines téléphoniques à carte ou à pièces. Tous ces services seront payants.

19. MÉDIAS ET PRESSE

Un centre de presse, situé au rez-de-chaussée du Parlement européen, est réservé à l'usage exclusif des correspondants accrédités des médias. Ce centre sera équipé d'un nombre suffisant de prises de courant pour ordinateurs portables, machines à écrire, téléphones, télécopieurs, télévisions en circuit fermé, et comprendra aussi un comptoir de documentation. Les journalistes accrédités se verront en outre attribuer des sièges dans les salles de réunion pour les séances publiques.

Des formulaires de demande d'accréditation seront diffusés dans l'ensemble du système des Nations Unies quelques mois avant la Conférence. On peut également s'en procurer auprès du *Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York (voir l'adresse plus loin)*. Ces formulaires, dûment remplis, doivent être accompagnés d'une lettre de mission rédigée sur papier à en-tête officiel, signée par le rédacteur en chef ou son équivalent. Ils doivent être envoyés par la poste ou par télécopie **avant le 7 mai 2001** à l'adresse suivante :

À l'attention de Mme Sonia Lecca
Troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA
Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias
Département de l'information
Organisation des Nations Unies – bureau S-250
New York, N.Y. 10017 (États-Unis d'Amérique)
Télécopie : (+1-212) 963-46-42.

et, **après le 7 mai 2001**, à l'adresse ci-après :

À l'attention de Mme Sonia Lecca
Accréditation et liaison avec les médias et la presse (troisième Conférence
des Nations Unies sur les PMA)
Parlement européen, Service de presse
Rue Wiertz, 43
B-1047 Bruxelles (Belgique).

Presse :

Téléphone (+32-2) 284-20-54
Télécopie (+32-2) 284-21-28

Audiovisuel :

Téléphone (+32-2) 284-48-17
Télécopie (+32-2) 230-12-06.

20. AFFECTATION DES SIÈGES

Dans l'Hémicycle, il sera possible d'allouer trois sièges à chaque État membre. Des sièges supplémentaires seront disponibles dans la galerie du public pour les autres membres des délégations. Dans les salles de conférences, chaque État membre disposera d'un siège au pupitre. Les représentants des institutions spécialisées et des organismes intergouvernementaux, ainsi que les observateurs d'organisations non gouvernementales, disposeront d'un siège au pupitre dans toutes les salles de réunion.

Les sièges des délégations seront disposés selon l'ordre alphabétique français.

21. DEMANDES DE RÉUNIONS

Dans les limites des installations et des services disponibles, tout sera mis en œuvre pour que les groupes régionaux et les autres délégations qui le souhaiteraient puissent tenir des réunions officielles.

22. INTERPRÉTATION

L'interprétation simultanée des débats sera assurée en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol, en français et en russe pour les débats interactifs, le Comité plénier et les déclarations générales. Pour les réunions parallèles et celles de la société civile, l'interprétation sera assurée en arabe, en anglais, en français et en espagnol.

Tout représentant peut, conformément à l'article 53 du règlement intérieur de la Conférence, prendre la parole dans une langue autre que les six langues susmentionnées. Dans ce cas, il fera lui-même le nécessaire pour que son intervention soit interprétée ou traduite dans une de ses six langues. L'interprétation dans les cinq autres langues de la Conférence pourra être faite à partir de l'interprétation ou de la traduction que le représentant aura fait assurer.

Pour aider les interprètes, les délégations pourraient fournir à l'avance aux préposés aux salles de conférence des exemplaires des déclarations devant être prononcées en séance plénière.

23. ADMISSION AUX SÉANCES OFFICIELLES

Les débats interactifs, les déclarations générales, ainsi que les réunions parallèles et celles de la société civile, seront publics. Sauf décision contraire, toutes les autres réunions seront privées. Les débats interactifs auront lieu dans l'Hémicycle et les déclarations générales dans la salle 4B01. Des sièges seront réservés à la presse et aux observateurs dans l'Hémicycle.

24. DOCUMENTATION

La documentation de la Conférence, qui sera distribuée en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe, comprendra :

a) Les documents établis avant la session, qui seront distribués avant l'ouverture de la Conférence. Toutes les délégations doivent se munir de leurs propres exemplaires, car elles n'auront droit sur place qu'à cinq jeux complets de documents au maximum, dans la langue de leur choix. Elles ne pourront obtenir d'autres exemplaires que dans la mesure des disponibilités. Elles trouveront aussi, dans chaque salle de conférence, un nombre limité d'exemplaires des documents portant sur le point de l'ordre du jour à l'étude;

b) Les documents de session, qui, conformément aux instructions reçues des délégations, seront placés dans leur casier au Comptoir de la distribution des documents dans la quantité et la langue demandées.

25. DISTRIBUTION DES DÉCLARATIONS FAITES AU COURS DU DÉBAT GÉNÉRAL

Les déclarations prononcées au cours de la Conférence dont le texte sera remis au secrétariat seront reproduites et distribuées pendant la Conférence dans la (les) langue(s) dans laquelle (lesquelles) elles auront été communiquées. Le secrétariat ne pourra pas assurer la dactylographie, la traduction ou la reproduction de ces déclarations dans les autres langues de travail ou langues officielles de la Conférence. Ces déclarations ne seront pas non plus distribuées dans les salles de réunion.

26. PREMIERS SOINS ET SERVICE MÉDICAL

Un service médical assurera les premiers soins au Parlement européen en cas de nécessité. Des services d'ambulance seront disponibles sur place au cas où un transfert d'urgence à l'hôpital serait nécessaire. Toutes les dépenses occasionnées par des soins hospitaliers et médicaux seront à la charge des représentants.

27. OBJETS TROUVÉS

Toute demande concernant des objets perdus devra être adressée au Bureau de la sécurité du Parlement européen.

28. SERVICES DE VOYAGES

Les bureaux des agences de tourisme et des compagnies aériennes situés dans le bâtiment du Parlement européen seront à la disposition des délégations pour les voyages locaux et internationaux, ainsi que pour le tourisme en Belgique.

29. PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE

Le programme détaillé de la Conférence sera publié séparément. Un **Journal** quotidien, qui informera les participants des activités et réunions organisées, sera publié pendant la Conférence et mis à leur disposition dans tous les lieux de réunion et hôtels.

30. INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

On trouvera des informations concernant la Conférence sur l'Internet à l'adresse suivante :
<http://www.un.org/events/ldc3/conference/index.html>.

Toute demande d'information complémentaire doit être adressée à :

M. Awni Behnam
Secrétaire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA
CNUCED
Palais des Nations
1211 Genève 10 (Suisse)
Téléphone : (+41-22) 907-57-27
Télécopie : (+41-22) 907-00-56.

Annex A

**THIRD UNITED NATIONS CONFERENCE
ON THE LEAST DEVELOPED COUNTRIES**

Brussels, 13 mai - 21 mai 2001 (Belgium)

PLEASE COMPLETE IN CAPITAL LETTERS
AND RETURN AS SOON AS POSSIBLE TO :

RESOTEL - 122, avenue de l'Atlantique - 1150 Brussels - Belgium
Tel : +32.2/779.39.39 - Fax : +32.2/779.39.00 - E-mail : info@resotel.be

HOTEL BOOKING FORM

Company / Organisation / Local Authority

Address:

City:

Zip code: Country:

Telephone: + / / Fax: + / /

E-Mail:

MR-MS MRS	Family Name	First Name	Date of Arrival	Date of Departure	Nr of nights	Single	Double	Arrival time
			/05/01	/05/01				
			/05/01	/05/01				

We confirm the reservation at the special prices offered for "ONU" in the following hotels (please mark your choice with 1, 2, 3 and 4):

CHOICE	HOTELS	SINGLE IN BEF / EURO	DOUBLE IN BEF / EURO	LOCATION	MAP LOCATION
	Queen Anne **	3.000.- / 74.37	3.400.- / 84.28	Centre	2
	Capital **	3.300.- / 81.80	3.700.- / 91.72	Louise	3
	Citadines ***	3.590.- / 88.99	3.792.- / 94.00	Louise	3
	Siru ***	3.600.- / 89.24	4.200.- / 104.12	North	1
	Tulip Inn ***	4.000.- / 99.16	4.750.- / 117.75	Centre	2
	Dôme ***	4.200.- / 104.12	4.700.- / 116.51	North	1
	Libertel ***	4.300.- / 106.59	4.800.- / 118.99	EEC	4
	Tulip Inn Blvd***	4.350.- / 107.83	4.800.- / 118.99	North	1
	Golden Tulip Stéphanie ***	4.450.- / 110.31	5.200.- / 128.90	Louise	3
	Eurovillage ***	4.800.- / 118.99	5.300.- / 131.38	EEC	4
	Holiday Inn***	4.870.- / 120.72	5.870.- / 145.51	Centre	2
	New Charlemagne ***	4.950.- / 122.71	5.500.- / 136.34	EEC	4
	Scandic ***	5.100.- / 126.43	6.100.- / 151.22	Centre	2
	Arenberg ***	5.200.- / 128.90	6.200.- / 153.69	Centre	2
	Sofitel ****	5.950.- / 147.50	6.350.- / 157.41	Louise	3
	Europa ****	6.150.- / 152.45	6.950.- / 172.29	EEC	4
	Métropole ****	6.450.- / 159.89	8.950.- / 221.86	Centre	2
	Dorint****	6.454.- / 159.99	7.301.- / 180.98	EEC	4
	Swissotel ****	8.000.- / 198.31	8.800.- / 218.15	EEC	4
	Amigo ****	8.500.- / 210.71	9.500.- / 235.50	Centre	2
	Hilton*****	9.500.- / 235.49	10.500.- / 260.28	Louise	3

The above quoted prices are in Belgian francs and in Euro, per room, per night, including breakfast, taxes and service.

N.B.

- All rooms must be **imperatively** guaranteed by a credit card :

Type : N° : Valid thru : /

- All cancellation of reservation must be done in writing to RESOTEL, at the latest 48 hours before the day of arrival.** If you do not cancel your reservation following this procedure, the hotel will be entitled to charge you for the first night reserved.
- Hotel allocation will be offered on a "first come, first served basis".
- You are advised to reserve your hotel rooms before April 10th, 2001. After that date, hotel reservations will be subject to the availability of the hotels.

Date :

Signature :

Annex B





UN-LDC III, BRUSSELS 14-20 MAY 2001
PARTICIPANT REGISTRATION FORM/FORMULAIRE D'INSCRIPTION

PLEASE PRINT CLEARLY ALL INFORMATION
VEUILLEZ ECRIRE EN CARACTERES D'IMPRIMERIE

Family name Nom de famille	<input type="text"/>	Mr./M.	<input type="checkbox"/>
First name Prénom	<input type="text"/>	Mrs./Mme	<input type="checkbox"/>
Official title Titre officiel	<input type="text"/>	Ms./Mlle	<input type="checkbox"/>

Delegate of country/organization Représentant de/du (pays/organisation)

Head of delegation Chef de délégation	<input type="checkbox"/>	Alternate rep. Rep. suppléant	<input type="checkbox"/>	Delegation Délégation	<input type="checkbox"/>	Delegation support Appui délégation	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------	----------------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--	--------------------------

Member State/Etat membre		NGO with ECOSOC status	
IGO		NGO with UNCTAD status	
IPU		NGO approved for LDC III	
UN organization/ other specialized agencies		Media/press	
Speaker/panellist/parallel events and exhibitions		Daily admission/visitor	

E.mail address / Adresse électronique

<input type="text"/>	@	<input type="text"/>
----------------------	---	----------------------

My passport details / Détails du passeport

Passport N°./N° passeport	Exp. Date/Date d'exp.	Issued by /Délivré par
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Date of arrival and departure Date d'arrivée et de départ	From De	Until Au

Address in host country (hotel, room & tel. n°.) Adresse dans le pays hôte (Hôtel, chambre et n° de tél.)	<input type="text"/>		
Permanent official address Adresse officielle permanente	<input type="text"/>		
Telephone and fax n° N° de téléphone et de télécopieur	Tel: Tél:	Fax: Télécopieur:	<input type="text"/>

<u>Signature</u>	<input type="text"/>	<u>Date</u>	<input type="text"/>
------------------	----------------------	-------------	----------------------

OFFICIAL USE/RÉSERVÉ AU SECRETARIAT

Date registered Date d'inscription	<input type="text"/>	Card type Type de carte	<input type="text"/>
ID number Numéro d'identification	<input type="text"/>	Treated by Délivrée par	<input type="text"/>